

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H08 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, A. CHIRAUSSSEL, A. BASTIDE (+proc de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+proc de P. GAILLARD), S. CIVIER (+proc de F. DUMAS), G. JALADE (+proc de A. LOYET), P. MAISONNEUVE, L. JOFFRE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de R. THIOILLIERE), J. SOUBEYRAND, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+proc de G. FANGIER), S. REYNIER, P. LAVIALLE (+proc de N. BARACAND) M. CEYSSON (+proc de J-C FLORY), R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA).

Mesdames, MN. DURAND (+ proc de M. ALLAMEL), C. FAURE, F. NOGIER P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 32

Procurations : 11

Votants : 43

Absents : 12

Date de convocation : 07/12/2018

Absents : Messieurs E. FARGIER, G. DOZ, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERLAL, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. SEBASTIEN, M. CHAZE, J. SARTRE et P. MANENT et Madame M. DUBOIS.

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Objet : Convention de partenariat avec le Réseau Naissance Allaitement et Parentalité (RNAP)

En 2015, l'association Réseau Naissance Allaitement Parentalité (RNAP), constituée de jeunes parents et de sages-femmes, a proposé d'organiser des rencontres parents/bébé autour des modes d'allaitement et de l'alimentation du tout petit un samedi par mois sur le territoire de l'ex CDC du Vinobre qui a mis à sa disposition les locaux du RAM intercommunal.

Le partenariat avec cette association s'est ensuite développé via une convention aux termes de laquelle l'association s'engage à mettre en place une conférence et un spectacle jeune public en collaboration avec la communauté de communes.

Cette convention, qui se renouvelle par tacite reconduction depuis 2015, doit aujourd'hui être mise à jour au regard de la fusion, étant précisé que depuis la fusion la CCBA a poursuivi ce partenariat sur le territoire ex Vinobre.

Il est proposé d'actualiser cette dernière et de la pérenniser au sein de la CCBA dans les mêmes conditions, à savoir :

- La mise à disposition du local un samedi par mois et de manière occasionnelle sur demande ;
- L'engagement de l'association à organiser un évènement petite enfance / parentalité sur le territoire de la CCBA une fois par an en concertation avec le service enfance de la CCBA ;
- La participation de la CCBA aux frais de déplacement d'intervenant(s) dans le cadre des conférences et spectacles jeune public dans la limite de 200 euros annuels maximum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 1 abstention (P. ROUX) décide d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 décembre 2018
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181213-DEL13122018-06-DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018